



À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI

HISTOIRES D'EAU, DE FLUX ET DE RESSOURCES

Offert par



membre du Groupement AGIRAGRI



- Irrigation et sécurité alimentaire
- Cultiver l'eau
- Facturation électronique et agri
- Diversification et stratégie
- Et toujours les Focus Secteurs

L'EDITO



Cette agriculture qui interroge

Avec la Covid et la guerre en Ukraine, l'agriculture avait retrouvé une légitimité politique, économique, voire sociale. Après une phase où elle fut reléguée au second plan avec l'affirmation de la société digitalisée, l'agriculture a refait parler d'elle. Face aux dépendances avérées ou potentielles, il a été question de restaurer la souveraineté alimentaire. Si l'on doit entendre par là une autonomie de décision pour produire, répondre à une demande, et desserrer les dépendances aux importations, alors force est de reconnaître que l'idée de souveraineté alimentaire ne va pas forcément de soi, surtout si l'on met l'accent sur l'impératif du changement de paradigme productif en agriculture, changement centré pour faire vite, sur une transition agroécologique.

Il en a découlé un débat social autour de l'agriculture, qui s'est distingué par une logique un peu binaire. Il oppose encore et toujours des acteurs estimant qu'il était indispensable, dans le contexte international actuel à la fois anxiogène et porteur, d'atténuer voire de supprimer un certain nombre de contraintes, réglementaires ou celles relatives à l'usage des intrants, afin de ne pas compromettre le potentiel productif du pays ; à d'autres, préoccupés par le changement climatique et la perte de biodiversité, et qui intègrent l'agriculture comme un élément de réponse à cette crise climatique. Les manifestations d'agriculteurs du mois de mai 2025 ont cristallisé une fois encore le débat social autour de la question suivante : quelle agriculture voulons-nous pour demain ?

La viabilité du paradigme agricole est mise en cause

Suggérons de se déprendre de cette logique binaire. Plusieurs indicateurs, à l'image des rendements, ou encore de la qualité des sols, montrent que la viabilité du paradigme agricole est mise en cause, et qu'il faut encourager l'émergence de quelque chose de nouveau en phase avec la lutte contre la dégradation du climat. C'est ce passage d'un modèle, qui a si bien fonctionné durant un demi-siècle, à un autre, dont on estime qu'il est impératif d'accélérer l'avènement, mais qui reste entaché d'un doute sur son efficacité économique future, qui est complexe et qui suscite tant de crispations sociales, lesquelles sont malgré tout à nuancer en raison de l'adhésion d'une frange importante de la population française envers des agriculteurs soucieux de leur avenir.

Que doit-on conserver, que faut-il transformer en profondeur ? Cette question continuera d'animer les débats, notamment ceux qui ne tarderont pas d'émerger dans quelques semaines, autour du budget européen, donc de celui alloué à la PAC, et des missions qui seront assignées à l'agriculture de l'Union européenne dans un monde instable. ■

Thierry Pouch

SOMMAIRE

GRAND ANGLE

P 4

La fin de la production irriguée de riz menace la sécurité alimentaire mondiale

FOCUS SECTEURS

Viticulture :

P 6

Vin sans alcool : effet de mode ou levier de croissance ?

Elevage :

P 7

Viande rouge : l'offre en panne fait flamber les cours

Grandes cultures :

P 8

L'Europe conforte sa place sur le marché mondial des céréales, mais reste dépendante du maïs

Fruits et légumes :

P 9

La demande de petits fruits rouges frais explose, l'offre ne suit pas

3 QUESTIONS À...

P 10

Samuel Bonvoisin

"Cultiver l'eau, c'est restaurer notre souveraineté hydrique"

DROIT ET GESTION

P 12

Facturation électronique : ce qui va changer pour les agriculteurs

PORTRAIT D'AVENIR

P 15

Diversification et agrandissement au cœur de la stratégie d'entreprise

CULTURE

P 18

Essai / « Le sens du bétail » – Une plongée sensible au cœur du lien homme-animal

Pratique / « 60 minutes pour découvrir l'IA générative »

Film / « Vingt Dieux » Un premier film rural, tendre et débridé P 19

Economie verte / Une enquête pour réconcilier l'économie et la nature

PARLONS DE NOUS

P 20

Cap vers l'avenir : les membres d'AGIRAGRI se réunissent en séminaire stratégique à La Rochelle

A VRAI DIRE

P 21

Pastoralisme : un rapport parlementaire pour assurer son avenir

Foncier agricole : l'Académie d'agriculture sonne l'alerte

Performances à l'export des filières agricoles françaises : bilan 2024

Le prix des terres agricoles en hausse en 2024 P 22

Vous pouvez cliquer sur l'intitulé pour accéder directement à l'article



À vrai lire

SC AGIRAGRI 85 Boulevard de Charonne 75011 PARIS
 SIREN : 53530200400010 N° d'identification au RCS : Paris B 535 302 004
Directeur de publication : Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef : Arielle DELEST
Rédacteurs : Grégoire SAMSON, Thierry POUCH, Pierre DALLA VERA
Comité de rédaction : Bernard BIZOUARD
Illustrations secteurs : Lylia MISMAC
Réalisation : C.O.T.C Communication



AGIRAGRI
Partageons nos cultures

GRAND ANGLE

La fin de la production irriguée de riz menace la sécurité alimentaire mondiale



En Asie du Sud, l'exode rural et la pénurie de main d'œuvre qu'elle génère, rendent progressivement impossible la culture de la céréale irriguée. D'ici 2050-2100, la production de riz reposera sur des variétés implantées par ensemencement direct de riz germé. Mais la baisse de la production réduira les capacités d'exportations des pays excédentaires.

A la différence du maïs ou du blé, le riz est avant tout une céréale cultivée pour être consommée par les pays producteurs sud-asiatiques, africains et sud-américains. Selon le conseil international des céréales (CIC), seules 60 à 62 millions de tonnes (Mt) de riz, soit 10 % de la production mondiale (540 MT en 2025-2026), sont exportées vers des pays sud-asiatiques voisins (19 Mt), africains (23 Mt) et moyen-orientaux (8,3 Mt). Mais ces échanges commerciaux sont indispensables pour couvrir les besoins de ces pays déficitaires qui importent plus de 30 Mt de riz sur la soixantaine de millions consommées chaque année.

En Asie du Sud, l'Inde et la Chine produisent quasiment autant de riz l'une que l'autre (145 Mt) mais la première en exporte jusqu'à 24 Mt chaque année alors que la seconde engrange pour consommer et renouveler ses stocks stratégiques (103 Mt). Ils sont équivalents à huit mois de consommation intérieure.

La Chine importe très peu de riz. Les autres pays exportateurs de riz sont le Vietnam, le Pakistan et la Thaïlande (17 Mt de ventes au total). Les Etats-Unis en expédient aussi 3 Mt, soit la moitié de leur récolte annuelle, mais ils pèsent peu sur le marché mondial.

Des systèmes de culture à deux vitesses

En Afrique sub-saharienne et dans les zones montagneuses du Vietnam, de Malaisie et de Thaïlande, on pratique la riziculture sèche, où le riz ne dispose que des eaux des pluies. Les graines sont semées directement dans un sol peu fumé. Les apports d'engrais sont faibles. Il n'y a qu'une seule récolte par an avec des rendements très médiocres (de 7 à 12 qx/ha) ; ces derniers dépendant fortement de la variabilité des pluies.

En Asie du Sud au contraire, la riziculture irriguée est très intensive avec plusieurs productions annuelles. Elle nécessite beaucoup de main d'œuvre, notamment en période de repiquage. Cultivés dans des pépinières, les jeunes plants sont arrachés 2-3 semaines après leur semis puis transplantés dans la rizière. L'âge des plants au moment du repiquage conditionne la réussite de la culture (la reprise des plants, le tallage, l'épiaison et le rendement). Mais le repiquage proprement dit est manuel. Il se fait en foule ou en ligne. Les plants sont enterrés en poquet de 2 à 5 cm de profondeur et espacés de 20 à 25 cm en tous sens. Puis la rizière fait l'objet de travaux d'entretien - désherbage, fertilisation, conduite de l'eau et gardiennage - jusqu'à la récolte. Mais l'exode rural dans les grands pays producteurs menace leur sécurité alimentaire et celle d'une partie de la planète, selon Alain P. Bonjean,

GRAND ANGLE

consultant international, membre de l'Académie de l'agriculture. « Le repiquage manuel sera quasiment impossible dans de nombreuses régions de ces pays à l'horizon de 2050-2100, aux vues de la réduction drastique des populations rurales et du nombre d'agriculteurs encore en activité », souligne-t-il.

Vers une révolution génétique du riz

Cet exode n'épargnera aucun pays sud asiatique. En Chine, seule 23 % de la population sera encore rurale en 2050 contre 36 % en 2020 et 83 % en 1960 ! Aussi, le pays pourrait manquer de main d'œuvre pour être autosuffisant s'il ne modifie pas ses pratiques agricoles. En Inde, 65 % de la population était encore rurale il y a cinq ans et elle le demeurera à 46 % en 2050. Mais toute réduction de ses capacités de production impactera directement ses capacités d'exportations en Asie et en Afrique. Le Bangladesh et l'Indonésie (70 Mt/an), deux pays à peine autosuffisants, pourraient devenir déficitaires sans bras suffisants dans les campagnes. En Indonésie en 2050, seule 25 % de la population sera rurale alors que la proportion était de 85 % en 1960.

« Face à ce constat, l'International Rice Research Institute a décidé de ne plus encourager la transplantation et d'orienter la recherche génétique vers des variétés qui seront implantées par ensemencement direct de riz germé », rapporte Alain P. Bonjean. Des méthodes de sélection accélérées « speed breed » permettront l'obtention de nouvelles variétés adaptées, moins contraignantes en main d'œuvre. Comme ces dernières ne pousseront pas dans des champs irrigués, elles réduiront les émissions de gaz à effet de serre. La culture de pommes de terre est aussi appelée à remplacer la culture de riz en Chine, voire en Afrique aux dépends de la patate douce. ■

Source : Déméter 2025

« Nourrir 2050 : de la fiction à la réalité »

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

La nouvelle version du site internet AGIRAGRI se veut plus dynamique pour faire valoir cette idée majeure qui a fait et fera le Groupement : partageons nos cultures.



VOIR LA VIDÉO

UN ACCÈS PRATIQUE

À partir du site, vous avez accès aux outils qui peuvent vous être utiles au quotidien. D'autres outils sont en cours d'élaboration.



Clic & Class



PACsimul

VOIR LE SITE

FOCUS SECTEURS



Viticulture

Vin sans alcool : effet de mode ou levier de croissance ?

La filière viticole française traverse une crise profonde : recul de la consommation, surproduction, aléas climatiques, pression fiscale à l'export... Face à ces turbulences, certains vignerons explorent de nouvelles voies, dont l'essor du vin sans alcool.

Longtemps marginal, ce segment séduit désormais un public croissant, porté par des tendances de fond : recherche de sobriété, santé, consommation responsable. En pleine expansion, le marché mondial des boissons sans alcool et faiblement alcoolisées progresse d'environ 7 % par an. En France, le vin sans alcool reste minoritaire mais a connu une hausse de 20 % entre 2021 et 2023, avec plus de 32 millions de litres écoulés. En 2024, les ventes ont encore progressé (+12,7 % en volume, +21,5 % en valeur).

Concrètement, ces vins sont issus d'une vinification classique avant d'être désalcoolisés via des procédés techniques comme la distillation sous vide, l'osmose inverse ou l'évaporation à basse température. Ces traitements physiques impliquent des coûts supplémentaires – entre 25 et 200 € par hectolitre – et une perte partielle des arômes, de la texture et de la structure du vin. Pour compenser cette altération et rendre le produit plus attractif, certains producteurs ajoutent des arômes naturels (ananas, pêche, fleurs blanches...), du moût de raisin concentré, voire un peu d'acidité. Ces ajustements sont autorisés, mais éloignent parfois le produit du vin traditionnel pour en faire une boisson hybride, plus aromatisée, orientée plaisir.

Le surcoût moyen par bouteille est estimé à 1,50 €. Ce positionnement spécifique impose une stratégie claire : le vin sans alcool ne se vend pas comme un vin classique. Il faut repenser packaging, marketing, distribution, en visant un public jeune, urbain, féminin ou en quête de modération. Certaines marques misent sur le haut de gamme, avec des flacons à plus de 100 €.

Le développement reste freiné par le prix des équipements (plusieurs centaines de milliers d'euros) et une rentabilité incertaine. Beaucoup de producteurs optent pour des coopérations ou externalisent la désalcoolisation. Mais les opportunités sont réelles, surtout dans les régions en surproduction, où le vin sans alcool peut valoriser des parcelles peu rentables.

De Bordeaux à des startups spécialisées, en passant par des coopératives, plusieurs acteurs investissent ce créneau. Pour eux, il ne s'agit pas d'un simple substitut, mais d'un produit à part entière, avec ses codes et son potentiel. S'il ne sauvera pas à lui seul la filière, le vin sans alcool pourrait en devenir un maillon stratégique. ■

FOCUS SECTEURS



Elevage

Viande rouge : l'offre en panne fait flamber les cours

Les cours des viandes bovine et ovine croissent dans l'UE en quasi-pénurie. Un scénario impensable il y a encore cinq ans, avant la crise de la Covid !

Les éleveurs de bovins viande et d'ovins viande n'ont jamais vendu leurs animaux aussi chers. A Pâques, l'agneau valait 11 € le kilogramme, soit 3 €/kg de plus qu'en 2022. Et fin mai, l'écart de prix était similaire malgré un repli saisonnier du cours à 10,5 €/kg. Sur le marché de la viande bovine, la vache de réforme laitière « O » cotait fin mai, 6 €/kg de carcasse après avoir gagné 1,5 €/kg depuis le début de l'année. Or comme l'évolution des prix de cette catégorie d'animaux donne la tendance à l'ensemble du marché de la viande bovine, la hausse des cours se répand comme une trainée de poudre à toutes les catégories.

Pénurie de l'offre

« En France, au 15 mai, le veau mâle laitier français de 45 à 50 kg cotait 256 €/tête et plus de deux fois supérieur à son niveau de 2024, souligne l'Idele, l'Institut de l'Elevage. En Union européenne (UE), le manque de veaux laitiers pour l'engraissement tire les prix vers le haut dans l'ensemble des pays européens ». La cotation française du jeune bovin « U » a encore gagné 11 centimes sur les quatre dernières semaines pour grimper à 6,49 €/kg de carcasse mi-mai (+22 % /2024). Des hausses similaires sont observées dans plusieurs États membres. Elles témoignent d'une pénurie de l'offre alors que la demande a retrouvé du dynamisme.

Les éleveurs d'ovins et de bovins viande ne redoutent plus la baisse de la consommation de viande rouge (-2,5 % en 2025 de viande française pour le bœuf et - 6% pour les ovins). En effet, la production diminue chaque année encore plus vite, aussi bien en France (- 154 000 ttc en cinq ans de viande bovine, -18 000 ttc de viande ovine) qu'en UE (- 1% pour les abattages de bovins viande entre 2025 et 2024, - 8 % pour la production ovine) alors que le marché mondial est porteur.

Aussi, peu de viande est importée des pays tiers car la demande mondiale est dynamique. Parallèlement, la décapitalisation et l'extensification de l'élevage bovin rendent les élevages plus autonomes en fourrages, ce qui permet de maîtriser les coûts de production. Cette situation est appelée à durer. La FCO ⁽¹⁾ et la MHE ⁽²⁾ impactent fortement les troupeaux ovins et bovins. De nombreuses naissances manquent à l'appel et la mortalité est plus élevée sur l'ensemble du troupeau bovin lait et viande. Selon l'Idele, 3 099 000 veaux sont nés de mère allaitante, soit 443 000 de moins qu'il y a cinq ans. Par ailleurs, les cours élevés incitent les éleveurs à conserver les animaux et par conséquent, à retarder leur mise sur le marché. Les troupeaux de bovins se restructurent. La production de bœufs croîtrait de 10 % sur un an. Plus de taurillons sont aussi élevés. Sur le marché ovin, l'export d'animaux vivants d'Espagne et de Roumanie vers les pays tiers en plein essor, se fera aux dépens de l'abattage. ■

⁽¹⁾ Fièvre Catarrhale Ovine

⁽²⁾ Maladie Hémorragique Epizootique

FOCUS SECTEURS



Grandes cultures

L'Europe conforte sa place sur le marché mondial des céréales, mais reste dépendante du maïs

Le CIC anticipe une production mondiale 2025-26 de céréales supérieure de 65 Mt à la campagne précédente. L'abondante récolte, mieux répartie entre exportateurs et importateurs, limitera la relance des échanges commerciaux.

Le 26 mai dernier, le Conseil international des céréales (CIC) a réactualisé ses prévisions pour la prochaine campagne de commercialisation qui débute le 1^{er} juillet 2025. Pour la France, il estime la production potentielle de blés tendre et dur à 33,9 millions de tonnes (Mt), celle d'orge à 10,9 Mt et celle de maïs – sur la base des surfaces déclarées – à 12,9 Mt.

A l'échelle des 27 pays européens, les prévisions portent respectivement sur 135,6 Mt, 51,7 Mt et 62 Mt. Sur les marchés, l'Union européenne (UE) serait alors la 2^e puissance économique exportatrice de blé (32 Mt) de la planète, derrière la Russie (43 Mt), sans pour autant revenir à son niveau de 2023-24 (38 Mt). Par ailleurs, l'UE maintiendrait ses importations autour de 10 Mt. Mais pour l'orge (10,1 Mt), elle dominerait le marché mondial de l'export (30 Mt). Quant au maïs, l'UE resterait très dépendante de ses importations pour couvrir ses besoins. Les 20 Mt qu'elle devra se procurer en 2025-26, la positionnerait à la 2^e place des pays déficitaires derrière le Mexique (24 Mt) et devant Japon (15,6 Mt).

L'hégémonie de la Russie s'estomperait

A ses frontières, l'Ukraine serait en mesure d'exporter les trois quarts de sa production de céréales (45 Mt sur 62 Mt). Sur 30 Mt de maïs engrangées, 25 Mt seraient vendues notamment en UE dans la limite des nouveaux contingents alloués par Bruxelles. A l'échelle mondiale, 428 Mt de céréales seront échangées dans le monde en 2025-2026, soit 10 Mt de plus que durant la campagne qui s'achève. Or la production mondiale de céréales (2 375 Mt), augmenterait entre temps de 65 Mt. Autrement dit, près de 55 Mt de céréales en plus seraient consommées ou stockées au cours de la prochaine campagne. Ce ratio explique en partie la faiblesse des cours mondiaux.

Pour les blés tendre et dur (807 Mt ; +7 Mt), le seuil de 800 Mt serait franchi pour la première fois. Le CIC mise sur une nette reprise de la production européenne (+15 Mt) et l'hégémonie de la Russie s'estomperait (82 Mt). En 2025-2026, la production mondiale d'orge serait équilibrée (147 Mt). La Chine serait toujours en tête des pays importateurs (10,8 Mt) mais toutes céréales confondues (29 Mt), elle sera talonnée par le Mexique.

A l'échelle mondiale, le CIC anticipe une production de maïs de 1 270 Mt, soit 55 Mt de plus qu'en 2024-2025. Les quantités récoltées en plus profiteraient aussi bien aux pays importateurs qu'aux exportateurs. Les échanges commerciaux évoluerait à peine en volume (182 Mt). La Chine serait en voie de récolter 300 Mt (+11 Mt en deux campagnes) et les Etats-Unis, 395 Mt. Mais sans nouveaux débouchés pour exporter plus de grains (62 Mt ; -1 Mt), ces derniers stockeront une partie du surplus engrangé (47 Mt ; +11 Mt). ■

FOCUS SECTEURS



Fruits et légumes

La demande de petits fruits rouges frais explose, l'offre ne suit pas

Sur des marchés en plein essor, l'UE est approvisionnée par des importations massives de petits fruits rouges frais. En France, leur production ne décolle pas.

En 20 ans, la production mondiale de framboises a plus que doublé (948 000 tonnes) alors qu'elle décline en France (4 500 t en 2023 sur 600 ha). Or leur consommation explose comme celle de l'ensemble des petits fruits rouges (groseilles, myrtilles, cassis, etc.). Aussi, le taux d'autosuffisance n'excède pas 19 %.

Le constat est similaire dans de nombreux pays où la consommation de petits fruits rouges est en vogue. En conséquence, leur approvisionnement repose sur des importations massives. Dans l'UE, elles ont atteint 550 000 t après avoir quintuplé entre 2012 et 2023.

Seuls quelques pays (Pérou, Chili, Maroc mais aussi Espagne, Portugal et même l'Ukraine) ont saisi l'opportunité de répondre à cette demande mondiale en accroissant massivement la superficie de leurs plantations. A contrario, la France reste sur le banc alors qu'elle a les capacités de cultiver tous les petits fruits rouges consommés par les Français. Certes, planter des hectares de petits fruits rouges est onéreux (70 à 100 000 €/ha de framboises) mais leur récolte mécanique réduit considérablement les coûts de main d'œuvre.

Manque d'anticipation

L'UE, et la France en particulier, ont été prises de court par l'explosion de la demande de fruits rouges. Leur production est en complet décalage. Les surfaces françaises de framboises se replient. Le taux d'autosuffisance recule de six points en dix ans. Les superficies françaises de myrtilles ont augmenté de 50 % depuis 2013 mais leur production équivaut à 17 % de la consommation annuelle totale.

Les petits fruits importés en UE proviennent l'hiver du Pérou et du Chili. Plus de 60 % de la production chilienne de myrtilles est destinée à l'exportation en frais ou surgelés toutes destinations confondues (160 000 t)...vers notamment l'Europe (34,5 %).

Aux portes de l'UE, le Maroc (3800 ha en 2022 contre 561 ha en 2013) est le 4^e pays exportateur mondial de petits fruits rouges (52 000 t vers l'Espagne et la France). Il est notamment devenu le 3^e pays exportateur mondial de framboises (fruits frais), malgré les contraintes hydriques. Puis suivent la Serbie et la Pologne dont les fruits sont essentiellement destinés à la transformation.

Sinon, le marché européen du frais est approvisionné par l'Espagne et le Portugal. En 10 ans, la production espagnole de framboises a été multipliée par cinq (50 000 t sur 2 500 ha). Le Portugal produit 30 000 t de framboises et 19 000 t de myrtilles sur 4 100 ha. Les Pays-Bas sont le « hub » du marché européen de ces fruits rouges en réexportant les fruits rouges importés du monde entier. L'Ukraine est partie à la conquête du marché européen (taux de croissance de 10-15 % par an) suivie par le Kosovo et la Géorgie. ■

3 QUESTIONS À...

Samuel BONVOISIN

Ingénieur agronome, spécialiste
de l'hydrologie régénérative



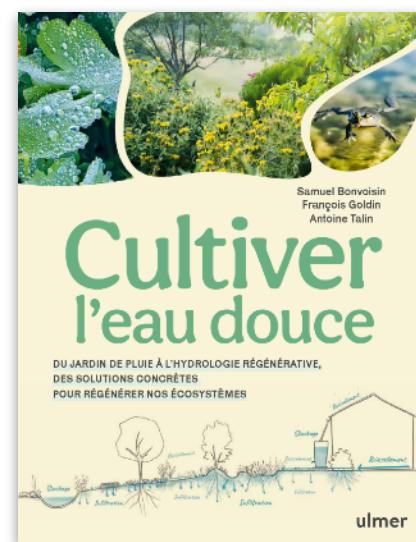
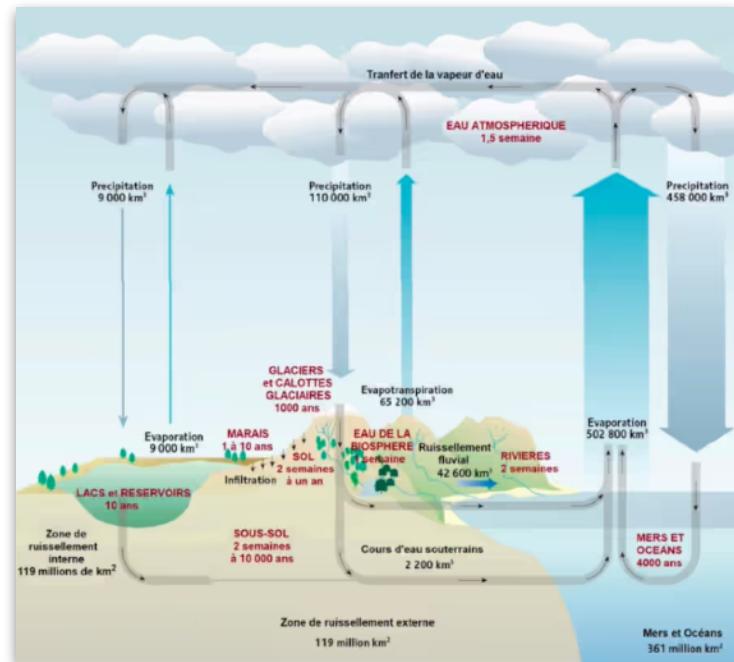
“Cultiver l'eau, c'est restaurer notre souveraineté hydrique”

Et si la solution aux sécheresses n'était pas de mieux irriguer, mais de faire pleuvoir localement ? C'est le pari audacieux de l'hydrologie régénérative, qui invite à transformer leurs terres en véritables éponges, capables de capter, stocker et redistribuer l'eau. Une approche qui replace l'agriculture au cœur du cycle de l'eau, non plus comme simple consommatrice, mais comme actrice de sa régénération.

Vous affirmez que l'eau peut être « cultivée ». Que signifie cette expression ?

« Cultiver l'eau » peut sembler paradoxal, mais c'est une image qui traduit une réalité hydrologique forte : plus de la moitié des précipitations continentales proviennent de l'évapotranspiration des plantes et des sols, et non des océans. Cela signifie que le fonctionnement de nos écosystèmes influence directement les régimes de pluie.

En entretenant des sols vivants et couverts, en replantant des haies ou en restaurant des zones humides, les agriculteurs participent activement à améliorer la rétention et la redistribution de l'eau dans le paysage. Cette approche repose sur quatre principes clés : ralentir le ruissellement, favoriser l'infiltration, stocker l'eau dans le sol et le paysage, et enfin encourager une évapotranspiration régulée par la végétation. Ces gestes simples permettent de restaurer les cycles de l'eau douce, de réduire les risques de sécheresse comme d'inondation, et de renforcer la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique.



3 QUESTIONS À...

Samuel BONVOISIN

Vous parlez de ralentir l'eau, de l'infiltre et de la stocker dans le paysage. Concrètement, que mettre en place ?

Ces principes peuvent être mis en œuvre à travers des pratiques agricoles déjà connues, mais orientées vers une logique de gestion de l'eau. Le point de départ, c'est le sol : plus il est vivant, riche en matière organique et structuré, plus il peut absorber et conserver l'eau. Des pratiques comme le non-labour, les couverts végétaux permanents ou l'enherbement des inter-rangs permettent de limiter l'évaporation et de favoriser l'infiltation.

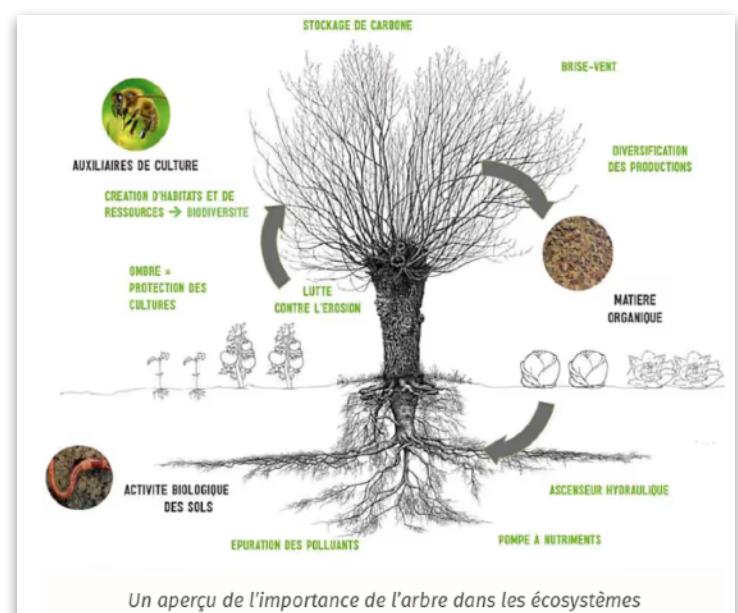
Au-delà de la parcelle, il s'agit aussi de reconfigurer le paysage pour réactiver ses fonctions hydrologiques naturelles. L'agroforesterie, en réintroduisant l'arbre dans les systèmes agricoles, crée des microclimats, stabilise les sols, attire la biodiversité et améliore l'humidité ambiante. L'aménagement de baïssières (de légers creux suivant les courbes de niveau) permet de ralentir l'écoulement de l'eau et d'en favoriser l'absorption. La présence de haies, de mares ou de zones humides restaurées joue un rôle tampon, essentiel à la répartition lente et durable de l'eau dans le territoire.

Quels bénéfices concrets ces pratiques peuvent-elles apporter aux agriculteurs, au-delà de leur intérêt écologique ?

Les avantages sont nombreux et souvent très rapides à constater. D'abord, un sol mieux structuré, plus riche et plus poreux permet une meilleure régulation hydrique : il garde l'humidité plus longtemps, ce qui réduit l'impact des épisodes de sécheresse, et absorbe plus efficacement l'eau excédentaire en cas de pluies intenses. Cette capacité tampon améliore la régularité des rendements, diminue les besoins en irrigation, et donc les charges en eau, en énergie et en main-d'œuvre.

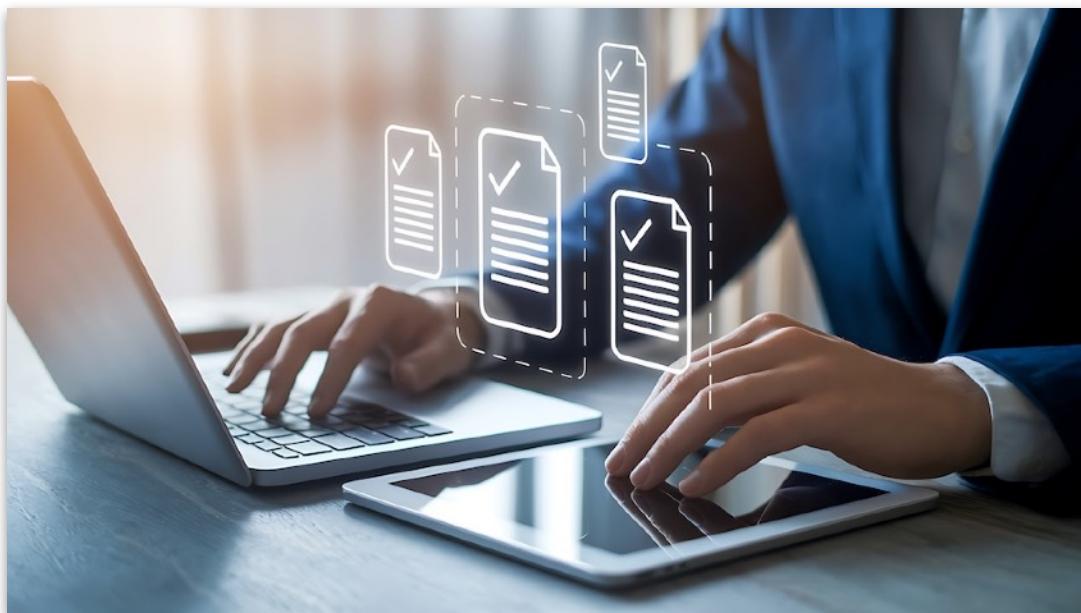
Ensuite, cette autonomie hydrique nouvelle redonne du pouvoir aux agriculteurs : ils deviennent moins dépendants des restrictions d'usage, des infrastructures collectives ou des aléas du climat. Elle se traduit aussi par un gain de fertilité des sols, un meilleur enracinement des cultures, une augmentation de la biodiversité fonctionnelle et, à terme, une amélioration de la durabilité économique de l'exploitation. ■

Propos recueillis par Arielle Delest, à l'occasion de la participation d'AGIRAGRI à la CEC Agri & Agro



Vous ne verrez plus jamais l'eau de la même manière

DROIT ET GESTION



Facturation électronique : ce qui va changer pour les agriculteurs

Dès septembre 2026, la facturation électronique deviendra progressivement obligatoire pour toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA, y compris les entreprises agricoles. Une réforme technique qui soulève de nombreuses questions sur le terrain. Explications.

Dans les entreprises agricoles, les factures font partie du quotidien : ventes à la coopérative, achats de semences, prestations de services, ventes directes... Jusqu'ici, ces documents étaient souvent envoyés par courrier ou au format PDF par e-mail. Mais tout cela va bientôt changer. La réforme de la facturation électronique, portée par l'administration fiscale, prévoit que ces échanges passent par des canaux numériques spécifiques, avec des formats standardisés.

Objectif affiché : mieux lutter contre la fraude à la TVA, mais aussi simplifier la vie des entreprises, en s'appuyant sur une dématérialisation complète du cycle de facturation, qui va bien au-delà de l'envoi d'un simple PDF.

Facture électronique : ce que c'est vraiment

Contrairement à ce que l'on croit souvent, une facture électronique n'est pas un document scanné ou un PDF transmis par mail. Il s'agit d'un fichier structuré, lisible par les logiciels comptables et transmis via une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) agréée par l'administration fiscale.

Trois types d'acteurs seront impliqués : l'émetteur (vous), le destinataire (votre client), et une plateforme intermédiaire – une PDP – qui transmettra les données à la PDP de votre client et à l'État via le portail public de facturation (PPF). Ce portail ne sera pas accessible directement aux entreprises, mais jouera un rôle de concentrateur des données transmises par les PDP.

DROIT ET GESTION

Il n'y aura plus d'envoi de factures à vos clients professionnels, ces derniers récupéreront les factures auprès de leur propre PDP. Cela veut aussi dire que si vos factures ne sont pas conformes au nouveau format (mentions obligatoires, identification du client...), elles ne pourront pas être émises et donc pas être payées. De manière réciproque, vous devrez également être en mesure de recevoir les factures électroniques de vos fournisseurs.

Ce processus, appelé « e-invoicing », concerne les échanges entre professionnels en France.

Un calendrier progressif mais à anticiper

La réforme de la facturation électronique s'appliquera selon le calendrier suivant :

- **1er septembre 2026** : obligation pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, d'être en capacité de recevoir des factures électroniques via une PDP.
- **1er septembre 2026** : obligation d'émettre des factures électroniques pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI).
- **1er septembre 2027** : obligation d'émettre des factures électroniques pour les petites et moyennes entreprises (PME / Effectif inférieur à 250, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'€ ou total de bilan inférieur à 43 millions d'€) et les micro-entreprises.

Qui est concerné ?

Tous les assujettis à la TVA établis en France sont concernés par la réforme de la facturation électronique, qu'ils soient redevables ou non et ce, quelle que soit la forme juridique de leur activité. Tous les chefs d'entreprises agricoles sont concernés, même ceux ayant opté pour le statut de micro-entrepreneurs. La réforme concerne également les GFA qui seraient soumis à la TVA.

Seuls les particuliers, les associations à objet non-commercial et les entreprises étrangères sont considérés comme des non-assujettis en France et ne sont pas concernés par la réforme de la facturation électronique.

Les autres impacts

Au-delà de l'émission de la facture électronique à proprement parler, il existe d'autres sujets d'importance :

- L'obligation de transmission des données de transaction (e-reporting de transaction) pour les opérations non concernées par le « e-invoicing », comme les ventes à des particuliers ou à des entreprises étrangères.
- L'obligation de transmission des données de paiement (e-reporting de paiement) pour les opérations concernées par la TVA sur les encaissements.
- La déclaration obligatoire dans la PDP d'un certain nombre de statuts de facture en achats et en ventes (facture acceptée, refusée...) qui auront une incidence dans vos procédures de validation.

DROIT ET GESTION

Ce que cela change concrètement pour vous

Concrètement, chaque facture que vous émettrez ou recevrez devra passer par une PDP. Vous devrez choisir une solution privée agréée, souvent intégrée à un logiciel comptable ou de gestion. Le PPF ne sera pas accessible directement aux entreprises.

Pour beaucoup d'agriculteurs, cela impliquera un changement d'habitudes, voire un investissement minimal dans un outil adapté. Mais attention : la plupart des cabinets d'expertise-comptable proposent déjà des solutions simplifiées pour vous accompagner.

Il y a, dans toutes les activités, des cas particuliers à anticiper : faut-il une facture pour chaque panier vendu ? Comment gérer la caisse ou les marchés ? Comment traiter les acomptes, les avoirs, les ventes à l'international ?

Du côté de la comptabilité et de l'administratif, comment faire fonctionner la PDP avec un outil de facturation préexistant, comment faire coexister vos procédures avec les obligations des PDP ? Y a-t-il des incidences sur la comptabilité ?

Une réforme qui peut aussi simplifier la vie

Si la réforme peut inquiéter au premier abord, elle présente aussi des avantages : fin des oubli de factures, meilleure traçabilité, rapprochements facilités avec la comptabilité, automatisation de certaines tâches...

À terme, cela peut libérer du temps, réduire les erreurs et sécuriser les échanges avec vos partenaires.

Par ailleurs, certains outils permettront de visualiser rapidement les encaissements, d'anticiper les paiements et de mieux gérer la trésorerie. Une aide bienvenue, notamment en période de forte volatilité des prix.

Comment se préparer sans stress ?

Voici quelques étapes simples pour aborder la réforme en toute sérénité :

- **Parler avec votre expert-comptable** : il pourra vous aider à faire le point de vos obligations en fonction de votre régime de TVA et de la typologie de vos flux de ventes et d'achats.
- **Choisir avec lui des outils adaptés** : en dépit des nombreuses sollicitations commerciales que vous allez recevoir, toutes les PDP ne sont pas adaptées à la volumétrie et à la typologie de vos flux et les possibilités d'interfaçages avec vos autres outils ne sont pas identiques. Votre expert-comptable pourra vous guider pour choisir la meilleure PDP mais également pour réfléchir à la mise en conformité de votre outil de facturation et à améliorer vos procédures de validation de factures.
- **Rester informé** : il existe de nombreuses communications professionnelles de vos syndicats et conseils habituels pour vous tenir au courant des obligations et du calendrier.

La facturation électronique n'est pas une option : c'est une réforme d'ampleur qui transformera durablement les échanges entre entreprises. Pour les agriculteurs, elle représente à la fois un défi technique et une opportunité d'amélioration de la gestion quotidienne. L'essentiel est de s'informer, de se faire accompagner, et de ne pas attendre le dernier moment. ■

Pierre DALLA VERA, expert-comptable, Directeur exécutif du groupe BSF, membre d'AgirAgri

PORTRAIT D'AVENIR

Diversification et agrandissement au cœur de la stratégie d'entreprise

En mettant en commun les ressources et en diversifiant ses activités, Amaury Barré a développé son exploitation agricole dans la Marne. Son parcours montre l'importance de l'adaptation et de la rigueur dans la gestion d'une entreprise agricole.

Installé en 2005 dans la Marne, Amaury Barré consacre d'abord près de dix ans au développement d'une cueillette en libre-service. En 2011, il ajoute la reprise de l'exploitation familiale en grandes cultures et betteraves et développe la prestation de services pour les agriculteurs voisins. En saisissant les opportunités foncières et en structurant son entreprise autour d'une organisation rigoureuse, il exploite aujourd'hui 1 230 hectares. Une trajectoire marquée par l'adaptation, l'anticipation et un sens aigu du développement.

Fort et rapide développement

Amaury a seulement 22 ans lorsqu'il reprend une cueillette en libre-service sous l'enseigne Chapeau de paille. « C'est ma mère qui a fait le lien. Elle en était cliente, a discuté avec le gérant, et m'a mis en relation », explique-t-il. Un BTS Acse en poche, le jeune homme reprend l'activité et la développe rapidement. Il passe de 6 à 17 hectares cultivés, diversifie les productions (fruits rouges, pommes, tomates, courgettes, poivrons, aubergines...) et s'appuie sur le réseau Chapeau de paille pour gagner en efficacité et en vision stratégique : « Ce réseau, c'est une vraie ouverture d'esprit. On échange, on partage, on progresse. »

L'activité devient florissante, mobilisant jusqu'à quatre salariés permanents, dont son épouse. Elle occupe Amaury à plein temps pendant plusieurs années.



Mais en 2011, au départ à la retraite de sa mère, il entame un retour progressif vers les grandes cultures, ses premiers amours, ses racines, son village... « J'en avais besoin », avoue-t-il. Il ressent aussi un certain essoufflement de la dynamique de la cueillette, même si celle-ci conserve encore un potentiel de développement.

Faire des choix pour ne pas se disperser

Aujourd'hui, la cueillette fait l'objet d'une réflexion sur sa transmission, un projet à affiner dans les mois à venir. « Ce n'est pas simple à envisager, c'est notre bébé. Mais, il faut parfois faire des choix pour ne pas se disperser. » Un accompagnement mené avec son cabinet d'expertise comptable, Crozat & Associée (membre du groupement AGIRAGRI) : « Leur expérience et leur ouverture d'esprit comptent beaucoup. On ne peut pas tout faire. Et déjà, en cinq ans, j'ai triplé le volume en grandes cultures. » La priorité d'Amaury reste claire : le travail bien fait.

PORTRAIT D'AVENIR

Lorsqu'il revient sur l'exploitation familiale, elle couvre alors 130 hectares. Une décennie plus tard, il exploite 1 230 hectares, dont 730 ha en gestion directe.

Le reste est exploité en prestation de services intégrale, le tout dans le cadre d'un assolement commun, du choix des assolements aux déclarations Pac. Amaury entretient des relations fortes avec ses voisins et anciens maîtres de stage, qui lui cèdent leurs terres ou les lui confient en location ou en prestation. Une stratégie qui lui a permis de créer des parcelles de 25 à 50 ha pour optimiser le travail. « J'ai toujours connu le travail collectif, avec mes parents déjà, notamment en matériel ».

L'exploitation repose sur plusieurs sociétés

Puis il a su saisir les opportunités quand elles se présentaient. « Une fois, il a fallu boucler une cession de parts en deux mois, pour passer la transaction avant les changements législatifs qui auraient retardé voire compromis le projet ! »

Une gestion structurée

La gestion d'un tel ensemble requiert rigueur et anticipation. « Avec autant de structures, il faut être carré. On ne peut pas improviser. » Amaury s'appuie sur son expert-conseil pour piloter l'ensemble. L'exploitation repose sur plusieurs sociétés : quatre SCEA, deux SARL, deux holdings, chacune avec un rôle bien défini.



Les résultats sont au rendez-vous : près d'un million d'euros de chiffre d'affaires sur les 280 hectares de grandes cultures de la SCEA familiale ou encore, 342 000 € pour la prestation de services. La stratégie est claire : viser 2 000 € de chiffre d'affaires par hectare en SCOP.

Des investissements ciblés

Amaury préfère les investissements structurels aux renouvellements du matériel : « J'ai des tracteurs à 14 000 heures. L'essentiel, c'est l'entretien. » Il a investi dans une unité de stockage, de conditionnement et d'expédition des 40 ha de pommes de terre pour 1,3 million d'euros. « Le plus gros projet de ma carrière », souligne-t-il. Amaury a aussi mené plusieurs projets photovoltaïques pour 700 000 € et diversifié ses cultures avec notamment du chanvre industriel depuis trois ans. Sous contrat, il s'assure une stabilité de prix qui compense les fluctuations sur le marché libre de la pomme de terre, avec des prix qui peuvent passer du simple au quintuple selon les années et la qualité de la récolte.

Il a aussi professionnalisé sa gestion au bureau. Après une expérience difficile liée à un retard dans la transmission du bilan exigé par la banque pour une demande de prêt – « par ma faute, reconnaît-il » – il a recruté une secrétaire pour sécuriser la gestion administrative : « J'ai perdu de l'argent bêtement sur ce prêt, deux points d'intérêt. On ne m'y reprendra pas. »



PORTRAIT D'AVENIR



Son épouse s'est installée au 1^{er} janvier 2025. Ensemble, ils coordonnent leurs entités agricoles. Deux salariés permanents, le père d'Amaury, et des anciens exploitants en fin de carrière complètent l'équipe. Amaury anticipe déjà leur départ pour revoir l'organisation, sans alourdir la charge matérielle.

Un modèle exigeant

« L'agriculture, aujourd'hui, c'est une gestion de risques permanente. Météo, marchés, normes : il faut anticiper. » Amaury garde une approche prudente, notamment sur l'endettement. « Sur une telle surface, une baisse de 5 % du chiffre d'affaires, c'est 70 000 ou 80 000 €. Il faut piloter finement. » D'ailleurs, sa banque historique n'a pas souhaité l'accompagner sur ses derniers projets, jugés trop ambitieux. Il s'est tourné vers un nouvel établissement, mieux aligné avec sa vision. La période des déclarations fiscales terminée, il attend aujourd'hui de son cabinet d'expertise comptable des outils de projection à court et moyen terme : « On n'est pas encore en régime de croisière. Il faut pouvoir simuler des scénarios », affirme-t-il. ■

Propos recueillis par Arielle Delest



Clic & Class



Employeurs : mise à jour au 1^{er} juin 2025 de la grille de salaires

Accédez à Clic & Class ici

Depuis le 1^{er} avril 2021, les employeurs agricoles, les Cuma puis les ETA et plus récemment les activités hippiques se doivent d'appliquer une nouvelle classification des emplois.

Les pôles "Social" des cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont élaboré un cahier des charges pour créer un outil de calcul approprié. CLIC & CLASS a ainsi été conçu avec deux applications, une pour les agriculteurs/Cuma et les activités hippiques (établissements d'entraînement des chevaux de courses et centres équestres) et une pour les ETA. Très simple et très rapide d'utilisation, elles sont accessibles gratuitement et mises à jour à chaque modification du SMIC et accords professionnels.

CULTURE

Essai / « Le sens du bétail » – Une plongée sensible au cœur du lien homme-animal



Dans «Le sens du bétail», Ulysse Thévenon nous offre bien plus qu'un essai : un regard incarné, profond et parfois dérangeant sur la relation que les éleveurs entretiennent avec leurs animaux. Loin des clichés et des discours militants, le journaliste explore avec humanité et lucidité ce que signifie élever, soigner et abattre.

Son écriture, à la fois engagée et accessible, interroge le sens du travail d'éleveur aujourd'hui, dans un contexte où les pressions sociétales, économiques et morales brouillent les repères. Une enquête de plus de deux ans pour nourrir une réflexion essentielle sur le métier et ses valeurs, qui rappelle que l'élevage est aussi une affaire de culture, de transmission et de choix.

[PLUS ICI](#)

Pratique / « 60 minutes pour découvrir l'IA générative »



Ce très court ouvrage de Frédéric Manzano vise à démythifier l'intelligence artificielle générative et à montrer, de façon concrète, comment elle peut s'intégrer au quotidien personnel et professionnel. En seulement une heure de lecture, devenez incollables sur les fondamentaux à connaître, tout en prenant en main des outils comme ChatGPT, le chat de Mistral ou Perplexity. Le but : aider chacun à comprendre leur utilité et à en faire des alliés pour gagner du temps, améliorer sa veille, ou faciliter certaines tâches de réflexion et de rédaction. Clair, accessible et résolument pratique.

[PLUS ICI](#)

LES CABINETS AGIRAGRI RECRUTENT

Profils compta, commercial, ingénieur, juriste...
Envie de s'impliquer dans le secteur agricole...
Des postes précis sont à pourvoir et toutes les candidatures spontanées sont bienvenues...

[EN SAVOIR PLUS ICI](#)

CULTURE

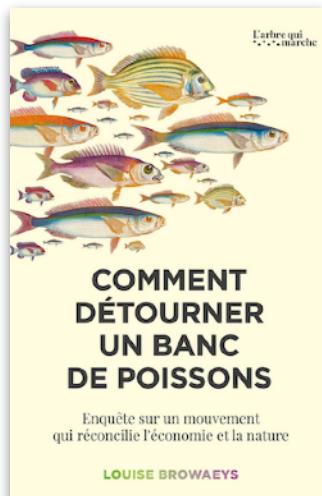
Film / « Vingt Dieux » Un premier film rural, tendre et débridé



Doublement primé aux Césars 2025, le premier long-métrage de Louise Courvoisier raconte l'histoire de Totone, un jeune Jurassien de 18 ans, qui, après la mort de son père, doit s'occuper de sa petite sœur de 7 ans. Pour subvenir à leurs besoins, il décide de participer à un concours agricole en fabriquant le meilleur comté de la région, espérant remporter la médaille d'or et les 30 000 euros de récompense. Tourné dans le Jura avec des acteurs non professionnels issus du milieu agricole, «Vingt Dieux» dépeint avec authenticité la vie rurale, loin des clichés bucoliques. Le film mêle humour, tendresse et réalisme, offrant un regard sincère sur la jeunesse et le monde agricole.

[PLUS ICI](#)

Economie verte / Une enquête pour réconcilier l'économie et la nature



Une économie verte est-elle possible ? C'est la question à laquelle s'attaque Louise Browaeys dans son dernier ouvrage, « Comment détourner un banc de poissons ? ». Pendant six mois, l'autrice, agronome de formation et plume engagée, a suivi des dirigeants ayant participé au premier parcours de la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat), ces patrons qui, confrontés à l'urgence écologique, tentent de réorienter leur entreprise vers une économie compatible avec les limites planétaires. Le résultat : un récit hybride entre enquête journalistique, méditation personnelle et témoignage sur les coulisses d'une transformation aussi ambitieuse que nécessaire.

Sans angélisme, mais avec espoir, Louise Browaeys interroge : peut-on réellement changer le système de l'intérieur ? Et que faut-il sacrifier pour amorcer ce virage ? Un livre éclairant pour tous ceux qui s'interrogent sur le rôle de l'entreprise dans la transition écologique.

[PLUS ICI](#)

PARLONS DE NOUS



Campus
2025

Cap vers l'avenir : les membres d'AGIRAGRI se réunissent en séminaire stratégique à La Rochelle



Du 18 au 20 juin, les dirigeants des cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont pris le large pour un temps fort : un campus stratégique au vert, entre ateliers de réflexion, partages d'expériences et respiration collective, dans un cadre propice à la prise de recul. Objectif : bâtir la feuille de route des années à venir, pour continuer à répondre, avec pertinence et engagement, aux attentes du monde agricole.

À l'origine de cette rencontre, une conviction partagée : dans un contexte d'incertitude économique, climatique et politique, les agriculteurs ont plus que jamais besoin d'un accompagnement solide, structuré, et tourné vers l'anticipation. Pour poser ce cadre, les dirigeants des cabinets se sont appuyés sur une enquête menée auprès de leurs clients agriculteurs. Les réponses, riches et sincères, ont mis en lumière des attentes fortes autour de la viabilité des exploitations, de la transmission, des transitions énergétique et environnementale ou encore de la simplification administrative. Ce sont ces priorités qui ont guidé les échanges et les travaux du séminaire.

Pendant trois jours, les participants ont ainsi confronté leurs visions, partagé leurs retours de terrain et travaillé ensemble à une ambition commune : renforcer la stratégie agricole d'AGIRAGRI. Plusieurs ateliers ont permis d'interroger en profondeur la raison d'être du groupement, sa valeur ajoutée, sa capacité à mutualiser des expertises et à porter un discours commun auprès de ses clients et partenaires. L'enjeu : formaliser une stratégie claire, lisible, ancrée dans les besoins réels des agriculteurs.

Mais ce campus, ce n'était pas seulement du travail. Après une période fiscale exigeante pour tous les cabinets, ce temps de respiration a aussi permis de resserrer les liens, d'échanger autrement. Jeu de pistes dans les rues de La Rochelle, défis sportifs, sortie en catamaran... autant de moments de cohésion pour entretenir une dynamique d'entraide entre dirigeants. Car si chaque cabinet a sa spécificité, la force du collectif fait la différence au quotidien : demander un avis, partager un outil ou une pratique. Le tout au service d'un conseil toujours plus pertinent pour les agriculteurs. ■

A VRAI DIRE

Pastoralisme : un rapport parlementaire pour assurer son avenir

Le 9 avril 2025, l'Assemblée nationale a présenté les conclusions de la mission d'information sur le rôle du pastoralisme dans l'aménagement du territoire, les causes de son déclin et les conséquences pour le développement durable des territoires ruraux. Il formule 45 propositions pour préserver cette activité essentielle, notamment face à la prédateur croissante du loup. En 2023, plus de 10 800 animaux ont été victimes de prédateur, malgré les mesures de protection mises en place. Le coût total de ces mesures est estimé à 66 millions d'euros en 2020. Parmi les recommandations, le rapport propose de renforcer la formation des éleveurs, d'adapter les politiques publiques aux spécificités du pastoralisme et de mieux concilier la protection des grands prédateurs avec les réalités économiques des exploitations. Ces mesures visent à garantir la pérennité d'une activité cruciale pour les territoires ruraux qui concerne 35 000 exploitations (18 % des élevages et 22 % du cheptel) s'étendant sur 2,2 Mha.

[PLUS ICI](#)

Foncier agricole : l'Académie d'agriculture sonne l'alerte

Le 28 mai 2025, l'Académie d'agriculture a présenté un rapport issu de trois années de travail, pointant l'obsolescence des outils fonciers créés dans les années 1960 (Safer, statut du fermage, contrôle des structures). Jugés « inefficients », ils ne répondent plus aux défis actuels : concentration des exploitations, pression immobilière, transition énergétique et agroécologique. L'Académie appelle à une rénovation profonde de la gouvernance foncière, en mettant fin à la « cogestion » entre l'État et les syndicats agricoles. Elle propose d'ouvrir la décision publique à d'autres acteurs, tout en maintenant un rôle central aux agriculteurs et propriétaires. Parmi ses propositions phares : la création d'un « schéma local de cohérence territoriale », outil de planification intégrateur pour clarifier les politiques foncières au niveau local, et la fusion des dispositifs actuels de régulation en une procédure unique, pilotée par le préfet, sur dossier instruit par la Safer. Elle plaide aussi pour une refonte du statut du fermage, devenu trop rigide, afin d'inciter les propriétaires à remettre leurs terres en location.

[PLUS ICI](#)

Performances à l'export des filières agricoles françaises : bilan 2024

FranceAgriMer a publié le 23 mai les résultats 2024 des exportations agricoles et agroalimentaires françaises. Malgré un contexte géopolitique instable – guerre en Ukraine, tensions en mer Rouge – la France conserve son 6e rang mondial avec 4,3 % de part de marché, en léger recul (-0,1 point).

Les États-Unis restent en tête malgré un recul du soja, suivis désormais par les Pays-Bas, qui détrônent le Brésil. La France, dépassée dans les grandes cultures, chute à la 8e place mondiale dans ce secteur, affectée par des prix mondiaux bas et une production historiquement faible.

La balance commerciale reste excédentaire (3,9 Md€), mais en fort recul de 26 %. Les importations, elles, poursuivent leur hausse à 78,0 Md€ (+3 %). L'Espagne reste notre principal fournisseur, devant la Belgique et les Pays-Bas. Le Royaume-Uni, premier pays tiers, progresse également, porté par les produits aquatiques et les viandes ovines.

[PLUS ICI](#)

A VRAI DIRE

Le prix des terres agricoles en hausse en 2024

Selon le dernier rapport de la FNSafer, le prix moyen des terres agricoles libres a augmenté de 3,2 % en 2024, atteignant 6 400 €/ha. Malgré cette progression modérée, l'organisme alerte sur la réduction continue des surfaces cultivables : la surface agricole utile (SAU) est passée de 35 millions d'hectares en 1950 à 27 millions en 2023, alors que la population a presque doublé.

« Protéger le foncier n'a jamais été aussi crucial », insiste Emmanuel Hyest, président de la FNSafer, appelant à maintenir le cap face aux menaces qui pèsent sur la souveraineté alimentaire.

Mais attention : si 2024 reste marquée par une relative stabilité, 2025 montre déjà des signes de fragilité. Dans certaines régions viticoles, les prix s'effondrent sous la pression des difficultés économiques et du recul de la demande et l'artificialisation guette.

PLUS ICI



AGIRAGRI

Partageons nos cultures